

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_022

Séance du jeudi 20 février 2020

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 14/02/2020

Présents : 17

L'an deux mille vingt et le vingt février l'assemblée régulièrement

Votants: 17

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Pour : 17

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Secrétaire de
séance: Matthias
CORNEVAUX

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: programme voirie 2020 - DE_2020_022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis réalisés par le SDEE pour le programme voirie 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère pour retenir les devis suivants :

Tranche ferme :

- n°1 : Route de la déchetterie	5 250.00 € HT - 6 562.50 € TTC
- n°2 : Lotissement du Pré Platon	10 835.00 € HT - 13 543.75 € TTC
- n°6 : Finialette	9 105.00 € HT - 11 381.25 € TTC
- n°7 : Racoules	6 278.00 € HT - 7 847.50 € TTC
- n°9 : VC de Grizac	6 305.00 € HT - 7 881.25 € TTC
- n°13 : Pont de Finialettes	6 882.00 € HT - 8 602.50 € TTC
- n°14 : ZAE de Fraissinet	5 155.00 € HT - 6 443.75 € TTC
- n°16 : VC du Masmin	8 582.50 € HT - 10 728.13 € TTC
- n°17 : Masméjean	2 241.25 € HT - 2 801.56 € TTC
- n°19 : Le Merlet	2 077.50 € HT - 2 596.88 € TTC
- n°20 : Village de Runes	4 144.00 € HT - 5 180.00 € TTC

Tranche conditionnelle 1 :

- n°15 : Chemin de Grand Champs	8 207.50 € HT - 10 259.38 € TTC
---------------------------------	---------------------------------

Tranche conditionnelle 2 :

- n°12 : VC de Villeneuve	13 905.00 € HT - 17 381.25 € TTC
---------------------------	----------------------------------

Tranche conditionnelle 3 :

- n°11 : VC de Montgros	14 250.00 € HT - 17 812.50 € TTC
-------------------------	----------------------------------

Le Programme voirie 2020 est donc d'un montant estimé de : 66 855.25 € HT - 83 569.07 € TTC pour la tranche ferme.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les devis et de réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement des travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention afférent auprès du Conseil Départemental et à en demander le paiement le moment venu.

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2020 048-200057594-20200220-DE_2020_022-DE

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert
Les jours, mois et an que ci-dessus,
Le Maire, Alain Jaffard

